

université  
de BORDEAUX



**IXèmes JOURNEES INTERNATIONALES  
D'ETUDES JEAN MONNET**  
*en Partenariat avec*  
**L'ASSOCIATION MIGRATION  
INTERNATIONALE**

**APPEL A COMMUNICATIONS**

La **Chaire Jean Monnet en *Intégration régionale comparée*** (Université de Bordeaux, GRIEM) organise en partenariat avec l'Association Migration Internationale (**AMI, Rabat**) les mercredi 26 et jeudi 27 avril 2017 à Rabat (Maroc), à l'occasion de ses IXèmes Journées internationales d'études, un colloque *pluridisciplinaire* sur le thème :

**Partenariats transméditerranéens : quelles nouvelles dynamiques productives, factorielles et migratoires?**

Le paradigme productif industriel est en crise aujourd'hui dans la mesure où, faute d'innovations majeures, il est contraint de fournir quasiment les mêmes biens dont la fabrication est répartie mondialement, la zone asiatique étant la zone d'accueil principale de fabrication. Il semble apparaître un contexte d'économies stationnaires : en dépit du progrès technique, les activités, notamment industrielles, ne se renouvellent pas suffisamment et la croissance économique induite devient tendanciellement plus faible, y compris dans les pays

émergents. Plus ou moins confusément, les populations le ressentent et l'absence de résultats et de perspectives économiques conduit à des difficultés sociales qui, selon les pays, créent ou accentuent une désespérance susceptible de se transformer en crises politiques majeures (montée de l'affirmation nationale en Europe, crise politique larvée ou ouverte dans plusieurs pays méditerranéens). Un des enjeux majeurs devient alors la sauvegarde de la paix civile. Il y a donc urgence, d'une part, à prendre la mesure aussi réaliste que possible des problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées et, d'autre part, d'impulser en conséquence de nouvelles dynamiques de coopération soutenables, les voies empruntées jusqu'à ce jour ne se révélant pas suffisantes (conformisme des institutions -conception et action-, maintien ou développement des rentes de situation, corruption, etc).

La mondialisation des activités est en réalité une régionalisation accentuée de celle-ci et, en termes d'échanges commerciaux, il apparaît une marginalisation de continents entiers dans la division internationale du travail (Afrique, Amérique latine). L'évolution contemporaine de la division internationale du travail accentue le rôle majeur des firmes par rapport aux Etats dans le développement des chaînes de valeur mondiales (CVM). De moins en moins de processus productifs sont exclusivement nationaux. Des firmes, même de taille modeste (start-up) peuvent ainsi participer au commerce international en fournissant des composants et non pas un produit final. Dans ce cadre, l'OMC est une institution adaptée davantage à une régulation par Etat qu'à une régulation de la DIPP (réunion de Bali de décembre 2013). De ce fait, le mode d'insertion internationale tend à évoluer avec l'affirmation d'une coopération interétatique plus étroite : apparition d'un régionalisme renouvelé autour d'une extension de la zone d'échanges naturelle avec le Partenariat transpacifique ou le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement. Des standards régionaux dans le cadre de larges accords de libre-échange (à l'origine desquels on trouve les Etats-Unis) seraient appelés à devenir de nouvelles règles de l'OMC (nouvelles normalisations des produits et des services, recours à des tribunaux arbitraux privés en cas de conflit Etat - Investisseurs privés, etc).

Dans ce contexte nouveau, les relations euro-méditerranéennes souffrent d'un handicap structurel, nécessitant la définition de nouvelles stratégies de coopération : d'une part, les exportations des pays méditerranéens, essentiellement orientées vers l'Union européenne, favorisent le blocage de leur spécialisation sur des biens à faible valeur ajoutée, au détriment d'une diversification et, d'autre part, la fragmentation d'un marché régional au sud et à l'est de la Méditerranée engendre des coûts de transaction entre les économies des pays de la Méditerranée supérieurs aux coûts de transaction entre ces mêmes économies et l'UE. En clair, les relations économiques transversales entre pays méditerranéens sont insuffisamment développées, ce qui

handicape l'avenir de cette zone dans sa participation aux CVM. Malgré l'existence de plusieurs accords de libre-échange entre les pays de la rive sud, le renforcement des relations économiques durables par des actions de coproduction industrielle est lié aux axes de diversification et de développement productif que ces pays souhaitent promouvoir. Ainsi, le Maroc est prêt, avec le Plan Émergence, à partager ses priorités de politique industrielle et de développement régional mais ce n'est pas le cas de plusieurs pays de la rive sud (Tunisie, Egypte, par exemple). Les coproductions industrielles mutuellement bénéfiques ont leur meilleure chance de succès lorsque le secteur concerné n'est pas en difficulté ou en sous utilisation de capacités productives (secteur de la pharmacie, mécanique, aéronautique et transport). Ces partenariats sont à nouer avant que le secteur ne soit conduit à ajuster son effectif à son activité (ainsi, la filière textile française n'a pas anticipé à temps la fin de l'accord multifibres, contrairement à l'Allemagne)<sup>1</sup>. De nouvelles dynamiques industrielles risquent de se heurter à des difficultés structurelles à surmonter : normalisation et traçabilité pour l'accès aux marchés européens, économies hors UE peu bancarisées, services publics industriels et commerciaux insuffisamment développés, unités de production comportant la maîtrise de technologies souffrant d'une sous-capacité managériale, etc).

A contrario, le secteur des services, quant à lui, offre de nouvelles opportunités de coopération Nord/Sud tant en ce qui concerne les services traditionnels (transport, tourisme) que les nouveaux services, notamment dans la sphère financière et assurantielle. Plus généralement, les services aux entreprises sont appelés à connaître une nouvelle croissance dans une logique de développement durable (cas des énergies non fossiles ou renouvelables). En tout état de cause, les nouveaux axes de coopération productive se dérouleront dans un cadre contraint de progrès technique, celui d'une créativité limitée à des innovations mineures (en dépit des avancées en matière de robotisation, de nanotechnologies, etc).

L'évolution des conditions de production soulèvent inévitablement celle de l'allocation des ressources factorielles (travail, capital, progrès technique au sens large) et de leur mobilité régionale. Les évolutions démographiques montrent que, si l'on s'en tient au trois pays du Maghreb central (Algérie, Maroc, Tunisie), les taux de fécondité de ces pays sont similaires à ceux des pays européens à la natalité la plus dynamique : en 2015, à l'exception, de l'Algérie où le taux de fécondité repart à la hausse pour s'établir à 3, le Maroc et la Tunisie enregistrent des taux respectivement de 2,13 et 1,99 (France, 2,08 en 2015), ce qui permet à peine le

---

<sup>1</sup> Rapport de la mission d'étude sur les possibilités de partenariat industriel à long terme avec certains pays méditerranéens, Cgefi, Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, Paris, 2013.

renouvellement de la population dont le taux de vieillissement augmente . Par conséquent, à moyen terme, le coût macroéconomique de cette stabilisation démographique (éducation, formation professionnelle, etc) devrait baisser et moins peser sur les finances publiques de ces pays, autorisant davantage le financement d'actions de développement économique. L'éducation des populations reste bien entendu une condition fondamentale de la réussite économique future. De la qualité de la formation dépendra la performance en matière d'innovation et la capacité d'absorption de celle-ci par les différentes économies. De ce point de vue, les pays de l'UE comme les pays méditerranéens présentent des insuffisances notoires en matière éducative. Par ailleurs, la mobilité de main-d'œuvre et les migrations, à la condition qu'elles soient correctement organisées, régulées dans un cadre partenarial bilatéral, ou mieux, régional, pourront contribuer à l'émergence d'économies plus efficaces.

La relative atonie économique en cours dans l'UE appelle de nouvelles régulations et une modification de la structure institutionnelle de l'Europe vers une configuration plus réaliste<sup>2</sup> au détriment d'une Europe fédérale, impossible à ce jour. Faute de quoi, l'Europe se défera (ce qu'elle a commencé de faire avec le Brexit). Une nouvelle dynamique économique doit être impulsée dans l'UE qui pourrait s'appuyer notamment sur une accentuation de la coopération en Méditerranée.

*Les travaux qui débiteront et s'achèveront en séance plénière se dérouleront dans deux ateliers pluridisciplinaires autour des thématiques ci-dessous relatives à la division productive régionale du travail et à la nécessaire évolution de la coopération euro – méditerranéenne, notamment en matière de gestion maîtrisée de l'allocation des ressources factorielles (énumération non exhaustive) :*

**Atelier 1 - Chaînes de valeur mondiales et coproductions régionales en Méditerranée:** *le bilan actuel de la coopération euro - méditerranéenne ; les effets macro-économiques du processus de Barcelone : croissance économique, répartition, réduction de la pauvreté ; les évolutions des échanges commerciaux ; les déterminants des investissements directs et leur allocation géographique et sectorielle ; la coopération verticale de type moyeu - rayon et ses insuffisances ; les évolutions des conditions de production des biens et services et de leurs échanges ; les politiques d'harmonisation des conditions de production (adoption versus adaptation des règles du marché unique européen, transfert de l'acquis communautaire, etc); les politiques d'interconnexion des infrastructures ; les transferts de technologie Nord/Sud ; le rôle des NTIC, en particulier comme facteur de développement et d'intégration ; les*

---

<sup>2</sup> Une Europe des projets accompagnant un recul du rôle des institutions d'intégration ou Europe à la carte.

*écarts structurels entre pays de l'UE et pays méditerranéens (économies peu bancarisées, services publics industriels et commerciaux peu développés, etc ) ; la création de nouveaux instruments de financement ; les chocs économiques dans les pays méditerranéens; l'ancrage - partiel ou total- des monnaies des pays méditerranéens à l'euro, etc.*

**Atelier 2 - Régulation publique et nouvelles dynamiques migratoires et des marchés des facteurs** : *les progrès en matière de développement humain ; les évolutions démographiques euro - méditerranéennes ; le vieillissement démographique et ses conséquences : contraintes sur les marchés du travail ; les évolutions du marché du travail en Europe et dans les pays du voisinage méditerranéen ; la prise en compte des relations migration-marchés du travail et migration - développement ; les implications de l'afflux massif de réfugiés et de migrants en UE en 2015 (plus d'un million) et les limites des politiques européennes, les effets de l'immigration clandestine; la régulation des migrations internationales ; les droits des travailleurs migrants; les risques de dumping fiscal, social, environnemental ; la prise en compte de l'évolution environnementale en Méditerranée- et dans les pays sahéliens limitrophes- (pollution, épuisement de la ressource énergétique traditionnelle, désertification, déficit hydrique, nouvelles énergies, etc.) et ses implications sur les migrations internationales; le rôle de la BEI et de la FEMIP ; la croissance économique et la protection sociale ; la création de nouvelles modalités de financement (fonds de réduction de la pauvreté); la formation des hommes et le dialogue interculturel ; les nouvelles approches de la coopération en Méditerranée, etc.*

Les propositions de contribution, **de deux cents mots** environ, sont à adresser uniquement par voie électronique à :

**bernard.yvars@u-bordeaux.fr**

Téléphone : + (33)-05-56-84-85-86

**avant le 15 novembre 2016**

Les auteurs seront informés dans le courant du mois de décembre 2016 de la suite donnée à leur proposition de communication après examen par le Comité scientifique des IXèmes Journées Internationales d'Etudes Jean Monnet. Les textes définitifs des contributions (15 - 20 pages) devront parvenir en format électronique au Secrétariat de la Chaire Jean Monnet "Intégration régionale comparée" au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2017. Le programme des Journées d'Etudes sera envoyé au plus tard le 31 janvier 2017 aux différents intervenants et participants.

**Comité scientifique du colloque** (en cours de constitution) :

C. Bergouignan, Université de Bordeaux

B. Blancheton, Université de Bordeaux

B. Hamdouch, INSEA, Université Mohamed V-Rabat et AMI

B. Yvars, Université de Bordeaux